

AS/Ega/Inf (2025) 27
3 décembre 2025

Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Plateforme parlementaire pour les droits des personnes LGBTI en Europe

Conférence sur le thème « Garantir l'égalité pour les familles arc-en-ciel en Europe » – 12 septembre 2025 à San Anton, Malte

Remarques conclusives

Contexte

1. Le 12 septembre 2025, plus d'une centaine de participant·es se sont réuni·es à Malte pour la conférence parlementaire « Garantir l'égalité pour les familles arc-en-ciel en Europe », co-organisée par la Plateforme parlementaire pour les droits des personnes LGBTI en Europe, la Commission sur l'égalité et la non-discrimination et la délégation maltaise auprès de l'APCE, sous les auspices de la Présidence maltaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.
2. Cet événement a réuni des membres de l'Assemblée parlementaire, des parlementaires nationaux, des représentant·es d'institutions locales, des expert·es juridiques, des organisations de la société civile, des universitaires, des défenseur·es des droits humains et des représentant·es de familles arc-en-ciel. Organisée pendant la Pride de Malte, la conférence a été une occasion unique de renforcer l'engagement politique en faveur de l'égalité et la non-discrimination en matière de vie privée.
3. Cet événement s'est fondé sur les travaux de l'APCE en matière de protection des droits des personnes LGBTI, notamment la [Résolution 2239](#) (2018) sur la « Vie privée et familiale: parvenir à l'égalité quelle que soit l'orientation sexuelle » et la [Résolution 2543](#) (2024) sur la « Liberté d'expression et de réunion des personnes LGBTI en Europe ». La Cour européenne des droits de l'homme a également affirmé que l'orientation sexuelle et l'identité de genre ne peuvent justifier une discrimination dans la vie familiale.
4. Malgré les avancées en la matière, les familles arc-en-ciel à travers l'Europe continuent d'être confrontées à une insécurité juridique et à une protection inégale. De nombreux États membres ne disposent toujours pas de cadres complets reconnaissant les partenariats civils, les mariages ou la parentalité entre personnes de même sexe, tandis que d'autres maintiennent des règles restrictives qui limitent les droits parentaux ou les prestations sociales. Ces lacunes non seulement compromettent l'unité familiale, mais créent également des obstacles en pratique pour les enfants et les parents, en particulier lorsqu'ils se déplacent à l'étranger. La conférence a souligné la nécessité urgente d'harmoniser les mesures juridiques et politiques afin de garantir à toutes les familles l'égalité des droits, la protection et la dignité, indépendamment de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, et de défendre les principes d'égalité, de non-discrimination et de l'intérêt de l'enfant dans toute l'Europe.

Conclusions principales

➤ Le cadre juridique européen: la nécessité d'une reconnaissance cohérente et harmonisée

5. La première session a examiné le cadre juridique européen relatif aux familles arc-en-ciel, soulignant la divergence entre les compétences nationales en matière de droit de la famille et les obligations européennes en matière de protection des droits fondamentaux. Les participant·es ont rappelé que, si les États restent libres des modalités de reconnaissance du mariage ou du partenariat enregistré pour les couples de même sexe, le droit européen leur impose néanmoins d'accorder une certaine forme de reconnaissance juridique et de protection aux relations et aux familles de même sexe. Cela a été confirmé par l'évolution de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'Union européenne, qui ont reconnu que les couples stables de même sexe et leurs enfants relèvent du concept de « vie familiale » et bénéficient

des garanties prévues aux articles 8 et 14 de la Convention européenne des droits de l'homme et aux dispositions pertinentes du droit de l'Union européenne.

6. La session a montré que, malgré ces progrès, l'absence de règles cohérentes et harmonisées pour la reconnaissance transfrontalière des familles arc-en-ciel conduit à un « patchwork » de protections en Europe. Les familles légalement installées dans un État peuvent voir leur statut matrimonial ou leurs liens parentaux ignorés lorsqu'elles déménagent ou voyagent dans un autre État, ce qui a de graves conséquences sur l'identité juridique des enfants et la reconnaissance de leurs documents d'identité, l'accès aux services, les droits successoraux et le statut migratoire. Les participant·es ont souligné en particulier les questions non résolues concernant la portée de la reconnaissance transfrontalière des mariages entre personnes de même sexe et de la parentalité au-delà des situations de libre circulation, ainsi que les retards dans l'adoption d'instruments européens complets sur la reconnaissance mutuelle de la parentalité. Ils ont souligné que la garantie de la continuité du statut familial dans toute l'Europe est essentielle pour maintenir la confiance mutuelle entre les États et pour donner pleinement effet au principe selon lequel les droits des enfants ne doivent pas dépendre du pays dans lequel leurs parents choisissent de vivre.

➤ **Vie privée et familiale: protéger les familles arc-en-ciel contre la discrimination et l'insécurité juridique**

7. La deuxième session a souligné que la vie privée et la protection de la vie familiale des familles arc-en-ciel vont bien au-delà de ce que la législation prévoit. Des pratiques sociales maltaises aux exemples européens plus larges, les intervenant·es ont souligné que le droit à la vie privée prévu par l'article 8 de la CEDH est souvent en contradiction avec la réalité quotidienne : les familles sont régulièrement contraintes de révéler leur structure de manière intrusive, sont confrontées à des micro-agressions dans les institutions et subissent des interrogatoires invasifs dans des lieux censés être sûrs, comme les écoles et les cliniques. De telles expériences portent atteinte à la dignité, augmentent le stress psychologique des parents et des enfants et érodent la confiance dans les institutions sociales, faisant de la vie privée non seulement un concept juridique, mais aussi un fondement essentiel du bien-être et de l'inclusion.

8. Les intervenant·es ont identifié des obstacles systémiques tels que les formulaires hétéronormatifs, la protection incohérente des données et la formation insuffisante des professionnel·les en contact avec les familles arc-en-ciel. Parmi les meilleures pratiques pour y remédier, on peut citer la documentation inclusive remplaçant les termes genrés par des termes neutres, les approches fondées sur le consentement pour le partage d'informations et la formation continue du personnel en matière de compétence culturelle. La promotion d'une visibilité positive contribue également à réduire la discrimination et à affirmer la légitimité des familles.

9. Enfin, les interventions ont souligné que pour obtenir un changement durable, il faut autant transformer les attitudes culturelles au sein des organisations que mettre à jour les lois. Une protection efficace de la vie privée des familles arc-en-ciel signifie leur permettre de décider comment et quand elles divulguent leurs informations personnelles, plutôt que d'en faire un combat quotidien. Lorsque la loi et la pratique convergent vers le respect de la vie privée, les familles peuvent s'épanouir et l'engagement de l'Europe en faveur de l'égalité se concrétise de manière significative.

➤ **Inclusion et responsabilité politique : le rôle des parlementaires**

10. La troisième session a mis en évidence le rôle crucial que jouent les parlementaires dans la promotion et la protection des droits et de l'inclusion des familles arc-en-ciel. À travers l'Europe, les parlementaires ont la responsabilité non seulement de légiférer en faveur de la reconnaissance juridique et de l'égalité, mais aussi de veiller à la mise en œuvre effective des lois et d'en surveiller les effets concrets. Il est essentiel de dialoguer avec les familles arc-en-ciel et la société civile afin d'identifier les lacunes et les besoins en matière d'accès à l'éducation, aux soins de santé, aux services sociaux et aux possibilités de fonder une famille, comme l'adoption.

11. Les intervenant·es ont souligné que les progrès juridiques doivent s'accompagner d'une acceptation sociale. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion d'attitudes sociales positives grâce à des campagnes de sensibilisation et d'éducation qui favorisent la compréhension et l'inclusion des différentes formes de famille. Ces efforts contribuent à lutter contre la stigmatisation et l'exclusion persistantes auxquelles sont encore confrontées de nombreuses familles arc-en-ciel, même dans les pays où la protection juridique est forte.

Prochaines étapes

12. Les participant·es ont souligné l'importance du leadership politique sur une question où des progrès juridiques significatifs ont été accomplis, mais où les législations nationales ne sont toujours pas harmonisées

pour permettre une reconnaissance et une coopération transfrontalières efficaces pour les familles arc-en-ciel, reflétant la nature intrinsèquement transnationale de la vie familiale aujourd'hui.

13. Les parlements nationaux ont un rôle clé à jouer dans la résolution de cette question urgente en matière de droits humains, qui a des implications considérables. En tant que législateurs et superviseurs, les parlementaires peuvent s'appuyer sur les outils internationaux et régionaux existants, notamment les normes du Conseil de l'Europe, et s'efforcer d'aligner les cadres nationaux sur ceux-ci. En outre, les parlements peuvent organiser des auditions et des débats afin d'approfondir la compréhension et d'élaborer des mesures adaptées pour faire progresser les droits des familles arc-en-ciel dans chaque pays.

14. La conférence a mis en évidence les réalités individuelles qui se cachent derrière les défis législatifs : chaque famille arc-en-ciel est une communauté vivante qui mérite dignité et égalité. La volonté politique doit se traduire en actions concrètes, et de tels engagements doivent être attendus des États membres.

Ressources

[Page web de la conférence](#) comprenant des documents de référence adoptés par l'Assemblée parlementaire.

Contact: LGBTI.platform@coe.int